

La stratégie Pro-vie des évêques américains

Article rédigé par *ECLJ*, le 14 septembre 2019

Source [ECLJ] L'année 2019 pourrait être l'année d'un renversement législatif sur l'avortement aux États-Unis, renversement auquel l'Église catholique américaine n'est pas étrangère. Très en pointe dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie au service du respect de la vie humaine, mêlant éducation et assistance, les évêques américains pourraient inspirer les Églises européennes.

Cet article a été publié sur [Aleteia](#) le 2 septembre 2019.

Un juge fédéral du Missouri vient de suspendre ce mardi 27 août l'application d'une loi interdisant les avortements à partir de la huitième semaine, au motif que cette loi allait à l'encontre de la jurisprudence de la Cour suprême américaine. Au cours des derniers mois, de nombreux États (Alabama, Mississippi, Kentucky, Ohio, Géorgie, Louisiane, Missouri, Tennessee...) ont adopté des lois restrictives sur l'avortement dans le but de les faire contester devant la Cour suprême, à majorité désormais conservatrice. L'objectif est d'obtenir l'annulation de l'arrêt *Roe v. Wade* de 1973 constitutionnalisant le « droit à l'avortement ». Même si d'autres États (New York, Vermont, Massachusetts, Illinois, Rhode Island...) prennent une direction opposée en renforçant l'accès à l'IVG, la pression vient des États *pro-life*. Le 11 juillet, une Cour d'appel fédérale américaine a confirmé la nouvelle réglementation interdisant le financement des avortements par le programme de planning familial « Title X ». L'année 2019 pourrait être l'année d'un renversement législatif sur l'avortement, renversement auquel l'Église catholique américaine n'est pas étrangère.

Dans son encyclique de 1995 *Evangelium vitae* « sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine », Jean Paul II exhortait les évêques à être les premiers « messagers infatigables de l'Évangile de la vie ». Sans « craindre l'hostilité ou l'impopularité » (§ 82), il appelait les évêques à la mise en œuvre, dans leurs pays respectifs, d'« une grande stratégie pour le service de la vie », au nom de « la mission même d'évangélisation qui est celle de l'Église » (§ 95). Comme des précurseurs, les évêques américains ont développé et piloté une telle stratégie depuis 1975 et celle-ci semble porter de plus en plus de fruits. Cette expérience pourrait inspirer les conférences épiscopales d'Europe.

C'est en réponse à l'arrêt *Roe v. Wade* du 22 janvier 1973 que la conférence des évêques catholiques a créé le National Right to Life Committee (NRLC), aujourd'hui la plus importante association *pro-life* américaine. Les évêques ont également lancé en 1975 un « plan pastoral pour les activités pro-vie ». Ce plan, d'abord centré sur l'avortement, s'est élargi à d'autres problématiques de bioéthique et vise maintenant, comme le souhaitait Jean Paul II, à bâtir une véritable « culture de vie ». Il mobilise les diverses ressources de l'Église au service de quatre objectifs : l'éducation et la sensibilisation du public, l'accompagnement pastoral des personnes, la promotion de politiques publiques protégeant les plus vulnérables, la prière pour la vie.

Le plan pastoral pro-vie de l'épiscopat responsabilise les fidèles catholiques qui ont chacun le devoir de « promouvoir des positions pro-vie au sein de leur famille, de leur paroisse et de leur communauté, ainsi que de leurs milieux professionnels ». Pour les évêques, les efforts des laïcs « méritent et ont besoin de l'encouragement et du soutien des prêtres, des diacres et des religieux ». L'Église des États-Unis est mise en ordre de bataille au service de la vie, avec une structure pro-vie à chaque niveau hiérarchique. Les Comités étatiques de coordination pro-vie, les Comités diocésains pro-vie et les Comités paroissiaux pro-vie forment un véritable maillage territorial.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

14/09/2019 10:00